



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
4 décembre 2001

Original: français

Première session ordinaire de 2002

28 janvier-8 février 2002, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Cadres de coopération de pays et questions connexes

Deuxième cadre de coopération avec Haïti (2002-2006)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-2	2
I. Situation du développement dans l'optique du développement humain durable. . .	3-5	2
II. Résultats et enseignements de la coopération passée	6-11	3
III. Objectifs, domaines de programme et résultats escomptés.....	12-40	4
A. Gouvernance	18-27	5
B. Réduction de la pauvreté et amélioration des conditions de vie.....	28-34	7
C. Gestion participative des ressources de l'environnement	35-37	9
D. Stratégie de partenariat	38-40	9
IV. Modalités de gestion	41-44	10
Annexe		
Objectifs de mobilisation des ressources pour Haïti (2002-2006)		11



Introduction

1. Le premier cadre de coopération de pays (CCP) avec Haïti portait sur la période 1999-2001. Le second CCP couvrira la période 2002-2006, au cours de laquelle le période de programmation du PNUD sera harmonisée avec celles du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) au sein du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

2. Le présent document est basé sur : a) le bilan commun de pays, qui a identifié une série de thèmes prioritaires de développement pour le Gouvernement et pour le système des Nations Unies; b) le Plan-cadre, qui a défini la contribution que le PNUD pourrait apporter à la mise en oeuvre de ce Plan-cadre; c) les différents documents de référence de la politique gouvernementale; d) le cadre de résultats stratégiques pour Haïti 2000-2003; e) la revue de pays relative au premier CCP; f) le second CCP pour la région d'Amérique Latine et les Caraïbes 2001-2005; g) une série de consultations et discussions entre le Gouvernement, les principaux partenaires au développement et le PNUD.

I. Situation du développement dans l'optique du développement humain durable

3. La période 1999-2001 a été caractérisée par une crise économique et par le prolongement de la crise politique, électorale et institutionnelle. Comme le montre le bilan commun de pays, en dépit d'une amélioration de certains indicateurs sociaux, l'érosion monétaire s'est encore aggravée et la pauvreté humaine demeure une préoccupation majeure. Selon les estimations actuellement disponibles, les deux tiers de la population vivraient en dessous du seuil de pauvreté. Sur le plan économique, le pays a connu, dans le cadre d'une récession, un fort déficit budgétaire, une brusque inflation et une difficulté à gérer la dette publique. L'aide internationale s'est considérablement réduite et les investissements étrangers sont devenus quasi-inexistants. Il en a résulté globalement une baisse de la qualité de vie des ménages, de leur pouvoir d'achat et de leur niveau d'emploi. La scolarisation a progressé, avec toutefois un manque d'homogénéité au niveau de la qualité de

l'enseignement. L'indice de développement humain (IDH) a certes légèrement progressé de 2000 à 2001, mais, pour diverses raisons, ces deux années ne sont pas comparables. Avec un IDH estimé à 0.467 en 1999, Haïti se place au 134^e rang parmi 162 pays, selon le *Rapport mondial sur le développement humain 2001*. Les progrès enregistrés risquent toutefois d'être en partie annihilés par l'épidémie du sida, avec une prévalence se situant entre 4,5 % et 6 % à l'échelle nationale et environ 35 000 nouveaux cas par an. La dégradation très poussée de l'environnement s'est par ailleurs poursuivie, due à plusieurs mécanismes cumulatifs frappant particulièrement les populations démunies. Rappelons que 96 % de la population couvre ses besoins énergétiques à l'aide de bois et de charbon de bois.

4. En terme de développement politique, la période 1999-2001 aura été essentiellement une période électorale. Après environ deux années d'un Gouvernement de transition, une nouvelle équipe gouvernementale a été mise en place en février 2001 après l'élection présidentielle de novembre 2000, le parti au pouvoir, Organisation Fanmi Lavalas, disposant par ailleurs d'une très forte majorité parlementaire. Néanmoins, les élections législatives, municipales et locales de mai 2000 ayant été entachées de certaines irrégularités – pour l'essentiel relatives au mode de calcul utilisé – relevées par l'Organisation des États Américains (OEA), il en est résulté de multiples contestations, plongeant à nouveau le pays dans une nouvelle crise politique et institutionnelle qui hypothèque les efforts de développement. Cette crise a entraîné une réduction importante de l'aide extérieure et/ou une réorientation de celle-ci à travers des organisations non-gouvernementales (ONG). Dans un tel contexte, la Banque Mondiale procédait à son retrait physique d'Haïti, pays membre du Groupe consultatif. La reprise de l'aide est désormais largement liée à une résolution de la crise à travers un accord politique, dans le cadre de la mise en oeuvre de la résolution intitulée « Appui à la démocratie en Haïti » adoptée lors de la trente et unième Assemblée générale de l'OEA au mois de juin 2001. L'OEA, à qui a été maintenant confiée la tâche de faciliter la résolution de la crise, bénéficie de l'appui d'un groupe de pays amis de son Secrétaire général, établi en septembre 2001, et du Secrétaire général des Nations Unies.

5. La politique gouvernementale actuelle repose principalement sur le programme économique et social 2001-2006 du parti au pouvoir Fanmi Lavalas et sur la déclaration de politique générale du Premier ministre. Le Bureau du Premier ministre a également entamé la rédaction d'un cadre stratégique de développement sur la base des travaux du bilan commun de pays, tandis qu'un plan de développement 2001-2006 est en voie d'élaboration par le Ministère du plan et de la coopération externe (MPCE). La formulation du cadre stratégique de réduction de la pauvreté (CSRP), à laquelle le PNUD a été associé aux côtés de la Banque Mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), a été interrompue par la crise électorale. De plus, les structures officielles de coordination de l'aide extérieure n'arrivent pas à jouer pleinement leur rôle. À la faveur de la crise, les bailleurs ont mis en place une coordination informelle sans véritable perspective programmatique.

II. Résultats et enseignements de la coopération passée

6. La réalisation du programme de coopération du PNUD 1999-2001 a été directement affectée par la crise politique et institutionnelle, qui a en particulier eu un impact sur la mise en place d'une véritable stratégie de partenariat et sur la mobilisation des ressources. Par ailleurs, dans la plupart des domaines de concentration du PNUD, il n'existe pas de véritable programme national sur lequel pourrait se fonder une approche-programme. Suite à la fin du mandat de la Mission civile internationale d'appui en Haïti (MICAH) en février 2001, et tel que recommandé par le Secrétaire général des Nations Unies, le PNUD a également dû assurer, sans disposer de tous les moyens nécessaires, la mise en place d'un programme de transition post-MICAH dans les secteurs sensibles de l'état de droit.

7. Le CCP 1999-2001 était centré autour de trois axes : a) gouvernance participative; b) promotion de l'emploi productif; c) protection/réhabilitation de l'environnement. Le Gouvernement avait également demandé un appui en matière de lutte contre le VIH/sida et de prévention/gestion des risques et désastres. Le bilan commun de pays, puis la revue de pays, ont confirmé la validité de ces orientations. Le programme s'est donc constitué autour de quatre blocs de projets (modernisation de l'état et décentralisation;

état de droit; réduction de la pauvreté; protection de l'environnement) suivant une stratégie de transition vers l'approche-programme. Dans chacun des domaines d'activités, le cadre de résultats stratégiques positionne le PNUD en amont au niveau des décisions de politique générale et des institutions centrales.

8. Comme l'a montré la revue de pays, ce programme a obtenu des résultats significatifs dans ses quatre principaux champs d'intervention et a pu contribuer aux effets (« outcomes ») suivants visés par le cadre de résultats stratégiques :

a) Intensification du débat public et du plaidoyer sur le développement humain durable (DHD), en particulier dans le cadre du processus participatif d'élaboration du bilan commun de pays et de son utilisation comme outil de plaidoyer; préparation du premier rapport national sur le développement humain (RNDH); et la mise en place de la Fondation haïtienne « Réseau de développement durable en Haïti (RDDH);

b) Consolidation de l'État de droit dans le cadre de la transition avec les missions successives des Nations Unies, à travers des interventions coordonnées ayant conduit au renforcement institutionnel de plusieurs institutions clef dans les domaines de la justice, de la sécurité publique et des droits humains;

c) Conformité du système électoral avec les standards internationaux, à travers le développement des capacités de programmation, de coordination et de logistique en matière électorale;

d) Mise en place d'un cadre stratégique et légal de décentralisation, par le biais de la mise en place, par le programme PNUD/FENU de gouvernance locale dans le nord-est, de mécanismes locaux de participation et de planification décentralisée et l'appui au développement, en amont, de plusieurs éléments relatifs au cadre légal et institutionnel;

e) Élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté mettant l'accent sur l'accès aux ressources productives, à travers la définition, dans une démarche de dialogue social, d'un cadre de politiques en matière d'emploi productif et de lutte contre l'exclusion sociale et le renforcement des connaissances relatives au phénomène de la pauvreté par le biais d'enquêtes;

f) Renforcement de la capacité de gestion intégrée de l'environnement (y inclus la prévention et gestion des risques et désastres), à travers des appuis

en matière de planification stratégique, de renforcement institutionnel, de mobilisation de ressources non-conventionnelles et de mise en place de mécanismes de coordination.

9. Sur les trois années de la période de programmation, on a observé une forte baisse de l'exécution par des agences du système des Nations Unies (22 % des engagements financiers en 2001 contre 82 % en 1999), l'exécution directe augmentant dans le même temps de manière très importante et ce compte tenu de la situation spéciale de développement d'Haïti, pour atteindre 58 % en 2001. L'exécution nationale a quant à elle connu une légère hausse en passant de 15 % à 20 %.

10. Les principales leçons tirées dans le cadre de la revue de pays, prises en compte par ailleurs dans le présent document, ont été les suivantes : a) la nécessité, dans une situation spéciale de développement telle que celle d'Haïti, d'agir de manière concomitante en aval et en amont; b) l'importance pour le PNUD de conserver ce rôle de partenaire reconnu, crédible et neutre dans un contexte de crise politique; c) l'importance de bien apprécier les risques liés à une présence dans les secteurs sensibles de l'état de droit et d'en fixer les limites; d) la nécessité de tirer parti des avantages comparatifs du PNUD en matière de facilitation de processus de dialogues et de débats publics; et e) la nécessité, dans un contexte marqué par l'instabilité politique et l'absence de politiques et programmes nationaux clairement établis, d'assurer, dans le cadre de la programmation et de la mise en oeuvre des activités, un certain degré de prudence, de flexibilité, de souplesse et de réalisme.

11. Les principales recommandations de la Revue ont été les suivantes: a) de poursuivre l'appui au processus de dialogue entre les acteurs de la scène politique; b) d'adopter, de manière pragmatique et dans le cadre plus général du Plan-cadre, les principes de l'approche-programme en élaborant quatre programmes-cadres : gouvernance et décentralisation, État de droit, réduction de la pauvreté, protection de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles; c) d'intégrer plusieurs thèmes de manière transversale, dont l'équité de genre, la lutte contre le VIH/sida et la prévention des conflits; d) de privilégier un positionnement en amont tout en maintenant des actions liées en aval; e) d'impulser une dynamique participative et intersectorielle au processus

d'élaboration du plan stratégique national de lutte contre le sida; f) de mieux intégrer la dimension protection, respect et réalisation des droits humains, conformément à l'objectif global du Plan-cadre; g) de favoriser les modalités d'exécution nationale et d'exécution directe lorsque les conditions et les circonstances le justifient; h) de définir une stratégie de mobilisation de ressources prenant en compte les nombreuses possibilités de partenariat.

III. Objectifs, domaines de programme et résultats escomptés

12. L'objectif global du système des Nations Unies tel que défini dans le Plan-cadre est de « promouvoir le développement humain durable par le biais de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le renforcement de l'État de droit, et la protection, le respect et la réalisation des droits humains ». Cet objectif sera donc également celui du PNUD pour la période 2002-2006, insistant particulièrement sur la lutte contre la pauvreté (y compris dans sa dimension de gouvernance) – priorité absolue, compte tenu de l'étendue du phénomène en Haïti, et clef de voûte du mandat de l'organisation.

13. Sur la base des enseignements tirés de la coopération passée, dans le cadre des orientations u Plan-cadre et compte tenu des évolutions de l'environnement politique, économique et institutionnel, le Gouvernement propose que le programme 2002-2006 du PNUD soit concentré dans trois domaines : gouvernance, réduction de la pauvreté, gestion participative des ressources de l'environnement. Le Gouvernement attend également du PNUD un appui dans la lutte contre le VIH/sida.

14. L'ensemble du programme prendra également pleinement en compte, de manière transversale plutôt que sectorielle, des thématiques essentielles et fondamentalement liées au mandat et à la vision du PNUD, en particulier en matière d'équité de genre, de prise en compte des groupes vulnérables, et de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) à des fins de développement. Des mécanismes et indicateurs de suivi particuliers seront mis en place pour assurer l'effectivité de cette prise en compte.

15. Le PNUD continuera à privilégier son positionnement en amont au niveau des décisions de

politique de développement et de renforcement institutionnel. Des actions ciblées de développement plus en aval seront néanmoins maintenues dans le programme. Elles permettront de nourrir le travail mené en amont au niveau des décisions de politique générale et de définition de stratégies. L'articulation entre ces différents niveaux retiendra toute l'attention du PNUD.

16. Conformément aux stratégies préconisées par le Plan-cadre, le PNUD mettra également l'accent sur les dimensions de participation, plaidoyer, information et communication. Le programme sera donc mis en oeuvre suivant une approche participative, dans le but de promouvoir le dialogue social. Une stratégie proactive de plaidoyer sera également développée. S'appuyant sur certaines dynamiques de son programme ainsi que sur des processus et produits clefs, parmi lesquels le RNDH, et en s'associant à des partenaires majeurs de la société haïtienne, le PNUD facilitera le dialogue social sur des questions stratégiques dans les domaines de la gouvernance, de la pauvreté, de la protection de l'environnement et de la lutte contre le sida. Ces efforts, qui pourront contribuer au processus de dialogue politique en cours, devront s'adresser aux grands enjeux que pose le développement socioéconomique d'Haïti à la veille de la célébration en 2004 du bicentenaire de son indépendance, en considérant non seulement le cadre binational de la coopération entre Haïti et la République dominicaine voisine, mais également l'insertion du pays dans la région et la globalisation.

17. La répartition des ressources financières de base du PNUD entre les quatre domaines de concentration retenus sera, à titre indicatif, la suivante : gouvernance, 40 %; lutte contre la pauvreté, 35 %; gestion participative des ressources de l'environnement, 15 %; lutte contre le VIH/sida, 10 %.

A. Gouvernance

18. Le principe retenu pour le précédent CCP sera maintenu, à savoir la division du programme de gouvernance en deux sous-programmes coordonnés, le premier relatif à la modernisation du Gouvernement et la gouvernance locale et le second à la gouvernance démocratique et à la consolidation de l'état de droit, cette seconde problématique relevant plus particulièrement de la situation particulière de développement d'Haïti et du rôle du PNUD dans le

cadre de la transition avec les missions successives des Nations Unies.

Modernisation du Gouvernement et gouvernance locale

19. Ce sous-programme pourra s'articuler autour de cinq objectifs principaux, à savoir:

a) *Faciliter le débat public et citoyen et la chaîne de prise de décision, au niveau des différents pouvoirs, en matière de politiques publiques, de stratégies et d'environnement légal.* Il s'agira en particulier, en suivant une approche inclusive, de faciliter la chaîne de prise de décision au niveau de l'exécutif; de favoriser les relations entre les trois pouvoirs du Gouvernement; et d'appuyer le processus de validation, d'approbation, de promulgation et d'application des politiques publiques, des stratégies et des propositions de réforme légale. Cette assistance s'appuiera sur l'ensemble des programmes du PNUD et des autres agences du système des Nations Unies et jouera par ailleurs un rôle catalyseur en aidant ceux-ci à canaliser leurs contributions à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques et stratégies vers les lieux de débat et de décision;

b) *Appuyer les administrations sectorielles partenaires dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs projets de réforme.* Il s'agira en particulier d'appuyer la définition et mise en oeuvre d'instruments de développement institutionnel et organisationnel devant conduire à une mise en place graduelle et homogène de la politique de modernisation du Gouvernement. Ce volet constituera également une ligne de service aux autres sous-programmes. Dans ce cadre le PNUD appuiera également les partenaires nationaux à maîtriser les méthodes de la gestion axée sur les résultats;

c) *Appuyer les institutions partenaires à se doter d'un système d'information et de communication, notamment par la mise en place d'une e-gouvernance.* À cet effet, le PNUD s'attachera à renforcer les services statistiques de ministères et institutions clefs dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan-cadre. Il soutiendra également ses partenaires nationaux, principalement du secteur public, dans la mise en place d'un système de e-gouvernance, en s'appuyant notamment sur la fondation RDDH;

d) *Appuyer le processus de décentralisation, en lien avec des expériences de renforcement de la*

gouvernance locale. Dans la mesure où s'exprime une volonté politique réelle en matière de décentralisation et de déconcentration, et sur la base des produits qu'il a déjà contribué à développer à travers son soutien à la Commission nationale de réforme administrative (CNRA), le PNUD pourra poursuivre son appui en terme de réforme administrative allant dans ce sens. Cette action en amont devra être étroitement coordonnée avec le projet PNUD/FENU de gouvernance locale dans le nord-est, qui servira de « zone de test » au processus de définition des politiques et fournira des analyses sur les leçons apprises du terrain, en terme notamment de participation locale, de planification et de financement décentralisés. De manière à favoriser cette intégration entre les niveaux macro et meso, une implication mieux articulée sera recherchée avec les trois ministères clefs que sont le Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE) pour la planification locale, le Ministère de l'économie et des finances pour le financement décentralisé et le Ministère de l'intérieur pour la décentralisation institutionnelle des collectivités territoriales. Au niveau de l'expérience sur le terrain, il y aura lieu d'élargir la couverture géographique sur l'ensemble du département afin de parfaire un cadre territorial cohérent de planification décentralisée. Par ailleurs, dès lors qu'il aura été validé par les autorités gouvernementales concernées, le système de planification décentralisée pourra être diffusé dans d'autres zones du pays, avec l'appui méthodologique et technique du PNUD;

e) Renforcer les capacités des structures gouvernementales chargées de la coordination et du suivi de l'aide extérieure. Il s'agira notamment d'aider le Gouvernement à : i) produire le rapport annuel de coopération au développement; ii) se doter d'une banque de données sur les programmes de développement et mettre en place une e-gouvernance de l'aide, avec l'appui du RDDH; iii) et procéder, comme le recommandent le bilan commun de pays et le Plan-cadre, à « la capitalisation et la diffusion des expériences réussies et des bonnes pratiques en matière d'actions collectives ».

20. La contribution du PNUD au processus de modernisation du Gouvernement d'ici 2006 sera essentiellement mesurée sur la base d'indicateurs spécifiques à définir pour chacun des objectifs, en terme : a) d'amélioration significative des capacités de

l'exécutif à coordonner les politiques publiques et la gestion de l'aide externe et d'amélioration du fonctionnement entre les pouvoirs exécutifs et législatifs; b) de progrès obtenus dans le cadre de l'élaboration, approbation et mise en oeuvre des politiques de réforme.

Gouvernance démocratique et consolidation de l'état de droit

21. Dans le cadre des responsabilités qui lui ont été confiées à la fin du mandat de la MICAH et qui visent à poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années par les Nations Unies pour la consolidation du processus démocratique et de l'état de droit, le PNUD développera, sur la base de son programme en cours, des interventions suivant trois principales lignes d'action : la réforme de la justice, la promotion des droits humains et le renforcement des institutions de sécurité publique. Le PNUD pourrait également intervenir en matière électorale et en terme de médiation, en fonction des développements de la conjoncture. Un appui aux commissions spécialisées du parlement pourra aussi être apporté en temps opportun.

22. *Réforme de la justice.* La stratégie d'appui comprendra trois éléments clefs : a) le renforcement de la capacité des acteurs, tant au niveau de l'*offre* que de la *demande* de justice; b) la recherche de consensus sur un mécanisme permanent de concertation pour la réforme de la justice, mécanisme qui sera par la suite appuyé; c) la réforme du cadre juridique et du système judiciaire. Les principaux acteurs impliqués seront le Ministère de la justice, l'Office de la protection du citoyen (OPC), les barreaux, les organisations de la société civile impliquées en matière de justice et de droits humains ainsi que les universités. En termes d'activités, il s'agira notamment : a) d'appuyer des dynamiques participatives de concertation et de coordination visant au renforcement de la chaîne pénale et à la relance du processus de réforme; b) de contribuer techniquement à la réforme du droit; c) de contribuer à l'amélioration de l'administration de la justice, notamment avec des interventions ciblées au niveau de juridictions pilotes, y compris la zone métropolitaine de Port-au-Prince; d) de contribuer, à travers des interventions au niveau des différents maillons de la chaîne pénale, à rapidement influencer sur la question de la détention préventive prolongée; e) de renforcer l'état civil, élément central de la citoyenneté

et de la notion de « justiciable », en appuyant en premier lieu la mise à jour d'une stratégie de réforme; f) de promouvoir et appuyer l'assistance légale.

23. *Promotion des droits humains.* Elle se fera essentiellement sous l'angle du renforcement des capacités des institutions nationales chargées du respect, de la protection et de la réalisation des droits humains, notamment les institutions de sécurité publique, l'OPC et les organisations de la société civile de promotion des droits humains. Dans ce cadre, une coopération sera développée avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies. Le PNUD veillera également à la conservation de la mémoire institutionnelle de la Mission Civile Internationale en Haïti (MICIVIH) et de la MICAH et à la diffusion de l'information, à travers notamment la mise en place d'un centre de documentation sur les droits humains. Comme le soulignent avec force le bilan commun de pays et le Plan-cadre, les droits humains ne se réduisent pas aux droits civils et politiques, ils englobent également les droits économiques, sociaux et culturels. Cette approche sera suivie avec rigueur dans le programme du PNUD.

24. *Appui aux institutions de sécurité publique.* Il sera envisagé, d'une part, sous l'angle du renforcement institutionnel et, d'autre part, dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale. Les activités viseront particulièrement la consolidation des acquis obtenus en termes de développement institutionnel et organisationnel et de poursuite des efforts entamés en matière de planification, de formation, de gestion de l'information et de coordination inter-institutionnelle. L'intervention du PNUD dans ce domaine se fondera sur un suivi de l'évolution de la conjoncture politique et sur un certain nombre d'indicateurs relatifs à la performance et au professionnalisme de ces institutions. Le PNUD pourra également entreprendre des actions visant à réduire les conflits à travers une approche intégrée comprenant une meilleure maîtrise des flux d'armes légères.

25. En fonction de l'évolution de la conjoncture dans le courant de la période de programmation, des demandes exprimées par le Gouvernement, de la division des tâches agréée entre les partenaires de la communauté internationale et des décisions politiques prises au niveau du Département des affaires politiques des Nations Unies, le PNUD pourra également, le cas échéant : a) apporter une assistance technique au processus électoral; et b) appuyer la

consolidation d'un système et de pratiques électorales pérennes.

26. Le PNUD pourra également faciliter, à travers des interventions ciblées, des initiatives de dialogue et de médiation entre les différents secteurs de la société haïtienne. Dans le cadre de l'ensemble de son programme, il essaiera enfin de promouvoir une perspective de prévention/réduction des conflits telle qu'envisagée dans le Plan-cadre.

27. Les principaux indicateurs qui serviront à mesurer, d'ici 2006, l'impact de la contribution du PNUD à la consolidation de l'état de droit, concerneront l'accès à la justice, en particulier pour les femmes, le fonctionnement de la chaîne pénale et les progrès enregistrés en matière de réforme du droit. Les efforts du PNUD, coordonnés avec ceux des autres partenaires, devraient en particulier permettre de ramener le taux de la détention préventive prolongée de 80 % actuellement à 40 % en 2006.

B. Réduction de la pauvreté et amélioration des conditions de vie

28. L'objectif du PNUD est de contribuer à atteindre l'objectif du Sommet mondial sur le développement social, tenu à Copenhague en 1995 et ratifié au Sommet du Millénaire, consistant à réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté extrême. Les différents projets du PNUD en ce domaine pourront constituer des éléments d'un programme national de lutte contre la pauvreté. L'appui du PNUD, qui visera à rendre effectifs quatre des six éléments de la stratégie de lutte contre la pauvreté indiquée dans le bilan commun de pays et le Plan-cadre, prendra également en compte la dimension macroéconomique, et se concentrera sur quatre lignes d'action: a) la connaissance du phénomène de pauvreté et la mise en commun de cette connaissance; b) le conseil en formulation de politiques et de stratégies; c) l'appui à la mise en oeuvre de programmes nationaux; d) le lancement d'actions de développement à la base qui alimenteront et/ou valideront les travaux effectués en amont.

29. Sur la base des programmes en cours avec l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI) et en concertation en particulier avec la Banque Mondiale, le PNUD appuiera l'élaboration d'un profil de pauvreté. Les différentes enquêtes en cours, dont

celle, appuyée par le PNUD, sur les conditions de vie des ménages, de même que les cartes de pauvreté en préparation par le MPCE, fourniront les informations de base nécessaires à l'élaboration d'un tel profil. Une attention particulière sera également apportée à la détermination d'indicateurs nationaux et désagrégés de développement humain (INDH), qui seront par la suite intégrés aux RNDH successifs. Les résultats de l'enquête sur les conditions de vie seront également valorisés par des actions de plaidoyer sur des thèmes stratégiques. Enfin, le PNUD pourra envisager la production de plusieurs rapports thématiques sur le développement humain à partir desquels seront organisés des débats publics autour des politiques sectorielles de développement.

30. Ces éléments seront intégrés au sein d'un sous-programme qui sera élaboré dans la perspective de son intégration dans le CSRP, dès lors que le processus de formulation de celui-ci, avec l'appui des institutions de Bretton Woods, aura été relancé. Au-delà de la contribution importante que le PNUD puisse y faire, en particulier en termes d'indicateurs et de données de base, et en fonction des demandes du Gouvernement, le PNUD pourra également jouer un rôle clef en renforçant les capacités nationales en termes d'analyse, de conceptualisation et de formulation du CSRP, suivant en cela la formule déjà agréée durant l'année 2000 lors de la formulation préliminaire des premiers éléments d'un CRSP intérimaire. La capacité du PNUD à favoriser le dialogue entre les différents secteurs et partenaires impliqués sera à cette occasion un atout important. Les principaux axes d'intervention envisagés dans le cadre des quatre objectifs de ce sous-programme sont les suivants.

31. De manière à faciliter le dialogue social sur les politiques et à soutenir l'émergence de partenariats, le PNUD pourra appuyer la création d'un Observatoire du DHD qui rassemblerait les principaux partenaires au développement. Cet observatoire, outre un premier rôle de plaidoyer, pourrait notamment appuyer la préparation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et assurer le suivi de sa mise en oeuvre. Il pourrait également appuyer la préparation et la diffusion du RNDH. Des discussions avec les partenaires seront engagées quant à l'institutionnalisation de cet observatoire, qui pourrait être ancré au sein d'une institution nationale disposant d'un rôle de coordination en matière de lutte contre la pauvreté, de manière à garantir une pérennité

institutionnelle ainsi qu'un certain niveau de décision et d'influence.

32. Le PNUD se positionnera également en amont dans le domaine de la dimension économique de la politique de développement, aux côtés de la Banque Mondiale dans son rôle de coordonnatrice du groupe consultatif. Cet appui pourra porter sur les principaux instruments de pilotage macroéconomique du pays, en termes en particulier de modélisation macroéconomique, d'analyse de la conjoncture, d'analyse des dépenses publiques et de coordination et gestion de l'aide. Ces questions donneront par ailleurs accès aux débats sur la stratégie macroéconomique.

33. Le PNUD poursuivra son appui à la mise en oeuvre du programme national de promotion de l'emploi productif et de lutte contre l'exclusion sociale. Cet appui portera principalement sur : a) le développement d'un partenariat national pour l'intégration économique et sociale, des groupes vulnérables en particulier; b) la définition et mise en application du cadre institutionnel et légal de la politique de l'emploi; c) la promotion de l'accès des femmes et des jeunes à des opportunités d'emploi, de formation et d'accès aux moyens de production; d) la politique d'extension de la protection sociale; e) la politique de promotion des micro et petites entreprises. Cet appui en amont sera soutenu par un certain nombre d'activités à un niveau meso, en particulier dans le domaine de la micro-finance et au niveau des départements nord-est et nord-ouest; ce sont des activités qui viseront essentiellement à favoriser l'intégration de ces différentes politiques dans les stratégies de développement régional et local.

34. À travers ce sous-programme, le PNUD contribuera, dans la mesure de ses moyens et en coordination avec ses partenaires du développement, à l'objectif global de réduction de la pauvreté qui, traduit à l'échelle d'Haïti et sur la base des estimations pour le moment disponibles, vise à ramener d'ici à 2006 la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 66 % à 53 %. Des indicateurs désagrégés seront également définis de manière à appréhender l'impact des actions sur les femmes.

C. Gestion participative des ressources de l'environnement

35. Compte tenu des priorités gouvernementales et sur la base de son programme en cours, le PNUD appuiera la promotion d'une gestion participative des ressources de l'environnement dans une perspective de développement durable. Cet appui visera principalement à : a) renforcer les principales institutions publiques chargées de la gestion de ce secteur, notamment le Ministère de l'environnement et la direction de la protection civile du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales, dans leur rôle de planification, de coordination et de suivi-évaluation; b) promouvoir une gestion participative et décentralisée de l'environnement; c) appuyer la mise en oeuvre du plan national d'action pour l'environnement (PAE) dans des domaines prioritaires clefs; d) intégrer la dimension « environnement » dans les différents plans et stratégies sectoriels; e) appuyer la mise en oeuvre et le suivi du Sommet de Rio et des conventions internationales sur l'environnement; f) faciliter la mobilisation de ressources financières pour la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, notamment dans le cadre du suivi du Sommet de Rio (Capacité 21 et FEM) et préparer les institutions bénéficiaires à améliorer leur capacité d'absorption; g) mettre les NTIC au service d'une stratégie de gestion participative des ressources de l'environnement et de développement durable, en partenariat avec le RDDH.

36. Concernant le domaine plus spécifique de la prévention et gestion des risques et désastres, le PNUD poursuivra son appui à la mise en oeuvre du plan national relatif à cette problématique selon deux axes : a) la priorité sera d'une part donnée au volet « prévention du risque », laissant à d'autres partenaires plus spécialisés le champ de la réponse aux désastres; b) des expériences pilotes de gestion du risque au niveau local seront mises en oeuvre, ce qui permettra non seulement de consolider le dispositif en place mais également d'alimenter la réflexion stratégique en amont. Les principaux indicateurs qui serviront à mesurer, d'ici 2006, l'impact de la contribution du PNUD à la gestion participative des ressources de l'environnement seront essentiellement basés sur la mesure du degré de mise en oeuvre et d'application du PAE et du plan national de gestion des risques et désastres.

La lutte contre le VIH/sida

37. Dans ce domaine, le PNUD systématisera son action de plaidoyer, notamment au plus haut niveau, au côté des autres agences du système des Nations Unies. Il concentrera son effort, en coopération étroite avec le programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), sur le processus d'élaboration et de mise en oeuvre du plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida, en s'attachant à imprimer à ce processus une approche participative et intersectorielle. Une attention particulière sera portée, dans le cadre de ce plan stratégique, à la question de l'équité de genre et de la prise en compte des groupes vulnérables, ainsi qu'aux mécanismes et indicateurs de suivi-évaluation. Le PNUD développera par ailleurs l'action qu'il mène, en collaboration avec le programme de Volontaires des Nations Unies (VNU), dans le cadre du programme régional pour la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida. En coopération avec les pays de la sous-région et avec l'appui de programmes régionaux, le PNUD s'efforcera de répondre aux défis de l'épidémie de manière intégrée en vue de contribuer à atteindre l'objectif global de réduire de 25 % la prévalence dans le groupe des 15-24 ans d'ici 2015.

D. Stratégie de partenariat

38. La mise en oeuvre du programme de coopération du PNUD se fera dans le cadre du Plan-cadre. À ce titre, la réalisation de partenariats et collaborations spécifiques avec les autres organisations du système des Nations Unies constitue le premier élément incontournable de la stratégie de partenariat recherchée. La coopération avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le programme de VNU sera également renforcée. Dans un contexte de crise politique et de polarisation aiguë, chacun des sous-programmes devra par ailleurs, et à des degrés divers, stimuler des partenariats entre des acteurs publics, privés et de la société civile et encourager le dialogue social et le débat public, comme contribution à la consolidation du dialogue entre les différents secteurs de la société haïtienne.

39. En terme de mobilisation de ressources et sur la base des principes définis dans le Plan-cadre, le PNUD définira une stratégie prenant en compte, d'une part, les évolutions possibles de la conjoncture et, d'autre

part, et de manière systématique, les opportunités de partenariat. Il pourra en particulier renforcer les capacités des institutions nationales dans le cadre de la mise en oeuvre de programmes d'investissement financés par des prêts d'institutions financières internationales, selon le modèle développé par le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

40. Enfin, et dans le contexte plus spécifique de la situation spéciale de développement d'Haïti, le Bureau maintiendra des relations étroites avec le Département des affaires politiques des Nations Unies et sa Division d'assistance électorale, le Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies et l'Organisation des États Américains. Il travaillera également en étroite collaboration avec le Bureau du PNUD pour la prévention des crises.

IV. Modalités de gestion

41. En fonction de l'évolution de la situation politique, il conviendrait d'adopter, dans les domaines d'intervention ciblés, et de manière pragmatique, les principes essentiels de l'approche-programme.

42. Préférence sera donnée à la modalité d'exécution nationale, la plus adéquate dans une perspective de développement durable, à condition toutefois qu'il s'agisse d'une véritable exécution nationale, avec une contrepartie pro-active et engagée, et que les projets/programmes soient d'une certaine envergure. Néanmoins, un mécanisme de recouvrement des coûts d'administration devra être opéré avec le Gouvernement dès lors que le PNUD fournira des services de gestion. Dans le contexte actuel, le Bureau continuera à recourir à la modalité d'exécution directe lorsque les circonstances le justifient (secteurs sensibles, exigence de rapidité). Quelle que soit la modalité d'exécution, le Bureau appuiera par ailleurs ses partenaires nationaux dans la maîtrise des méthodes de gestion axée sur les résultats. Le PNUD devra également s'assurer auprès du Gouvernement de la présence effective et continue de contreparties nationales dans ses projets de manière à maximiser l'appropriation et le transfert de capacités. Le PNUD et le Gouvernement devront également définir de manière précise des mécanismes effectifs de pilotage politique et de suivi technique des différents sous-programmes.

43. Suite à l'exercice de « changement de profil » opéré récemment, le PNUD a mis en place trois équipes thématiques (gouvernance, pauvreté, environnement) ainsi qu'une équipe « plaidoyer et communication ». Les fonctions de conseil en développement et gestion de programme ont également été plus clairement dissociées. Profitant de cette opportunité, le Bureau devra poursuivre l'ajustement et l'optimisation de son mode d'organisation et d'intervention. Il devra développer une vision de la problématique du DHD en Haïti suivant une approche systémique, s'ajuster aux changements et saisir les opportunités. En terme de plaidoyer, il devra élaborer une stratégie ambitieuse visant notamment à appuyer les trois équipes thématiques dans le cadre de la définition et la mise en oeuvre de processus participatifs, en vue de faciliter et promouvoir le dialogue national et le débat public sur les politiques et stratégies de développement.

44. Des indicateurs de suivi-évaluation seront élaborés en associant les bénéficiaires. Le suivi-évaluation du programme s'intégrera dans le Plan-cadre qui a prévu un dispositif à cet effet comprenant notamment trois cellules techniques thématiques. Le PNUD participera activement au fonctionnement de ce dispositif. Comme le recommande le bilan commun de pays, le Bureau s'efforcera : a) d'imbriquer le suivi-évaluation dans chacune de ses actions de développement, ainsi que dans chacune des fonctions d'un projet/programme – planification, formation, exécution; et b) d'habiliter les acteurs bénéficiaires à s'approprier l'outil de suivi-évaluation.

Annexe

Objectifs de mobilisation des ressources pour Haïti (2002-2006)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>Montant</i>	<i>Remarques</i>
Ressources de base du PNUD		
Montant estimatif du report	504	Report des MCARB 1, des MCARB 2 et des allocations antérieures au titre des SAO
MCARB 1.1.1	8 976	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % de MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
MCARB 1.1.3	3 500	
AEPP/AST	100	
Total partiel	13 080^a	
Autres ressources du PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	2 000	
Participation aux coûts de tierces parties	10 000	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds dont :	23 825	
Capacité 21	1 000	
FENU	7 000	
FEM	7 000	
Turner	1 000	
VIH/sida	1 000	
Autres fonds fiduciaires	6 825	
Total partiel	35 825	
Total	48 905^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base; SAO = services d'appui administratif et opérationnel.